

Le deuil du passé est-il possible ?

Augustin Nsanze



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4678>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.4678

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 420-424

ISBN : 978-2-7132-1823-1

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Augustin Nsanze, « Le deuil du passé est-il possible ? », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 173-174 | 2004, mis en ligne le 08 mars 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4678> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.4678

Les deux textes, qui ouvrent ce dossier, ont été présentés à la session « Mémoire et deuil du passé traumatique : un nouveau présent et un futur partagé dans la région des Grands lacs africains » que j'ai initiée dans le cadre d'un cycle de cinq sessions sur le deuil du passé, organisé avec Bob White à l'occasion de la Conférence annuelle de l'African Studies Association qui s'est tenue à Washington du 5 au 8 décembre 2002. Catharine et David Newbury, ainsi que René Lemarchand, ont accepté de mettre par écrit leurs commentaires. L'échange qui en résulte est loin d'être conclusif. Il me semble en revanche très éclairant sur le désaccord que recouvre l'entente sur l'importance du poids du passé qui pèse sur toute solution durable de la crise burundaise et régionale. Claudine Vidal a déjà noté l'importance du passé pour les acteurs rwandais, l'inquiétante impression que « réparer » le passé ouvrirait un futur au moins partagé, sinon radieux. Pourtant, lever le deuil signifie « passer à l'avenir » plutôt que guérir le défunt.

Bogumil JEWSIEWICKI

Augustin Nsanze

Le deuil du passé est-il possible ?

Appliqué au passé qui meurt, le deuil ne perd pas son sens. Mais le passé d'un peuple peut être controversé à tel point qu'il peut être interprété différemment par des gens qui, pourtant, l'ont partagé. Certains peuvent en observer le deuil, pendant que d'autres considèrent qu'il n'a jamais cessé de faire partie de leur présent.

Dans le cas du Burundi, il est difficile de faire le deuil du passé car, pour le peuple, il y a trois passés qui se superposent et qui restent très actuels : la colonisation, le temps de la monarchie et la république. S'il est vrai que depuis 1962 les Belges ont quitté le Burundi, l'héritage qu'ils ont laissé est loin de s'effacer. La monarchie est défunte depuis 1966, mais la grande majorité des Burundais vivent encore à l'époque des rois car la culture occidentale leur est tout à fait étrangère. La république suppose que les citoyens connaissent leurs droits et les défendent. Or, dans un pays de droit écrit, outre que la grande majorité des Burundais sont analphabètes,

une minorité a confisqué les droits des autres. Et tant que celle-ci, pour défendre une prétendue supériorité raciale et régionale, détiendra la supériorité des armes, toutes les autres logiques n'auront point de place. Ainsi, pour la majorité hutu, le deuil de la dictature militaire ne peut être envisagé.

La hantise du fantôme de la colonisation

Le régime colonial a établi une échelle de valeur et un ordre hiérarchique : les princes (Bezi et Batara) en tête, puis les Batutsi (Banyaruguru et Bahima) et, loin derrière, les Bahutu. Pour des raisons pratiques, les deux premières catégories ont été ensuite confondues, et deux groupes sont restés : celui dans lequel l'administration coloniale a choisi ses auxiliaires (les Tutsi) et celui qui a porté le poids de la colonisation (les Hutu).

La réforme administrative de 1929-1933 a balayé de la hiérarchie politique tous les dignitaires hutu qui avaient le commandement de l'une ou l'autre terre. Parallèlement ont été condamnées à disparaître plusieurs collectivités hutu dont, en premier lieu, celles qui, par des pratiques rituelles, ont légitimé et entretenu le pouvoir royal.

Outre l'œuvre missionnaire des Pères blancs, l'autre porte d'entrée dans la civilisation coloniale a été l'enseignement. La première école officielle a été créée à Muramvya en 1923 pour dispenser un enseignement de calcul et de lecture à quelque cent quarante élèves, futurs chefs indigènes. Devant le peu d'empressement de la part des Batutsi, c'est à contre-cœur qu'on a accepté d'y admettre quelques enfants bahutu. Le Groupe scolaire d'Astrida a ouvert ses portes à Butara en 1932 pour former des auxiliaires de l'administration pour le Rwanda et le Burundi. Le recrutement a défavorisé des Hutu. En 1964, les Hutu n'ont constitué que 5 % des élèves du secondaire ; sur cent trente étudiants qui étaient en Europe, il n'y avait que dix Hutu.

Arrivé au Burundi en 1955, le nouveau gouverneur général du Rwanda-Urundi¹ a reconnu que « l'opération concentration-simplification au profit des Tutsi avait coûté l'élimination incontestablement regrettable des Hutu de toute participation au pouvoir et même de leurs meilleures possibilités de faire contrepoids à l'emprise des Baganwa ». Pour lui, « l'éviction systématique des Hutu du pouvoir est plus obscure encore depuis que semblait accepté dans tout le Rwanda-Urundi l'axiome : oppression évidente des Hutu par les Tutsi, d'où nécessité pour l'administration de soutenir les premiers contre les seconds »². Il a pris quelques mesures pour redonner confiance aux Hutu. Par exemple, dans une intention visiblement nationaliste, la cérémonie *Umuganuro*, oubliée à partir de 1930, a été rétablie le 27 décembre 1958, par le Conseil supérieur du pays.

1. HARROY, Jean-Paul, *Burundi (1955-1962). Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue*, Bruxelles, Hayez, 1987, p. 93.

2. *Ibid.*, p. 90.

En 2000, on a encore rencontré des intellectuels tutsi burundais, politiciens de surcroît, qui analysaient les rapports politiques comme à l'époque où le pouvoir colonial opposait les évolués aux indigènes, les Tutsi instruits aux Hutu exclus de l'enseignement :

« Que devient la majorité qui ne parle pas le français, ne consomme pas de la nourriture étrangère importée, ne vit pas dans des maisons qui ne disposent ni de l'eau courante, ni de l'électricité, et n'a pas de poste de radio pour ne pas parler de télévision ? En raison de leur pauvreté, la majorité des Burundais sont devenus une minorité dans le sens politique parce qu'ils sont exclus de toute participation dans les négociations des membres de la haute classe sociale de Bujumbura en dépit du fait que le résultat de ces négociations va affecter profondément leurs vies. Ainsi nous avons une majorité numérique de la population hutu qui, à cause de ses conditions sociales est devenue une minorité politique, et nous avons une minorité tutsi qui est devenue une majorité politique en termes de pouvoir, mais tous les groupes ethniques sont concernés au même titre par leur sécurité »³.

Chaque fois que le Burundi a creusé des fosses communes pour enterrer des Hutu, on a toujours arboré la responsabilité de cette Belgique qui a semé la haine tout au long de la période coloniale. Une bonne synthèse de cette question a été faite dans le *Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale* qui a été rendu public en avril 1989.

Évidemment, ce n'est là qu'une échappatoire, une fuite devant la responsabilité des systèmes politiques qui ont suivi et qui n'ont rien fait pour corriger les erreurs des colonisateurs. Le même *rapport* reconnaît que ces divisions se sont accentuées après l'accession du Burundi à l'indépendance.

Faudra-t-il attendre que le discours impliquant la colonisation dans les malheurs du Burundi indépendant s'estompe pour faire le deuil de celle-ci ? Il faudrait que la Belgique officielle fasse un jour une mise au point pour qu'on n'abuse plus de son silence. Une page noire de l'histoire du Burundi serait ainsi fermée.

Les dernières années de la monarchie : un cauchemar

Les Hutu comme les Tutsi, rassemblés au sein de l'UPRONA (Union pour le progrès national) du Prince Rwagasore ont solidairement arraché l'indépendance. Malheureusement, avant que l'émancipation ne soit acquise, l'extrémisme de certains Tutsi, alimenté par la haine viscérale des réfugiés rwandais de l'UNAR (Union nationale rwandaise), avait fait des victimes parmi les Hutu à Bujumbura.

3. Venant BAMBONEYEHO cité dans Zdenek CERVENSKA & Colin LEGUM, *Le dialogue national peut-il briser la puissance de la terre au Burundi ?* Uppsala, Institut scandinave des études africaines, 1994, p. 21.

Certes, de juillet 1962 à octobre 1965, des Hutu ont fait partie des gouvernements alors qu'une partie de l'élite hutu était exilée. Le grand défi pour le roi Mwambutsa était de maintenir l'équilibre fragile entre les élites hutu et tutsi face au poids de la tradition monarchique et l'extrémisme tutsi. Dans les rivalités qui les ont opposés aux Tutsi, les Hutu s'en sont toujours remis au Roi. Quand le Mwami leur a nommé un Premier ministre hutu, les extrémistes tutsi lui ont signifié leur opposition :

« Les Hutu n'ont jamais gouverné. Je préfère mourir plutôt que d'être gouverné par un Hutu. Le Roi se trompe quand il leur confie des ministères, en réalité ce ne sont que de simples ouvriers. Ils n'ont pas le sang pour gouverner »⁴.

Le Roi Mwambutsa a voulu sauver la démocratie par les élections législatives de mai 1965. Le choix dont il disposait était limité : soit il ressuscitait un parti d'opposition, ce qu'il fit, soit il entérinait le monopartisme, la conséquence de la victoire de l'UPRONA en septembre 1961. Malheureusement, le Roi n'est pas allé au bout de sa logique et a court-circuité le système en nommant un de ses cousins à la tête du gouvernement. Cette volte-face a condamné l'élite hutu à l'extermination. Le roi s'est retrouvé contraint à l'exil annonçant la fin de la monarchie.

Les Hutu peuvent-ils observer le deuil de la monarchie qui les a détruits sachant que les anciens aristocrates Baganwa ont préféré courber l'échine devant leurs tombeurs, les Bahima de Bururi, laissant à leur triste sort les Hutu qui n'ont cessé d'encaisser coup sur coup ? Il y a très peu de Hutu qui regrettent la monarchie.

Les occasions manquées d'un deuil national

À toutes les occasions de réconciliation nationale, les Burundais ont raté le rendez-vous avec l'Histoire parce que des irréductibles ont considéré que les Hutu et les Tutsi ne pouvaient pas avoir de destin commun. Décidément, le passé, qu'un grand nombre voudrait enterrer, ne veut pas s'évincer.

— 1991 : une charte de l'unité nationale désuète. L'initiative d'une Charte de l'unité nationale élaborée sur un fond de principes démocratiques était louable. Malheureusement, à la place de la réconciliation nationale, une poignée de politiciens a proposé un simple oubli du passé (*intibagira ntibana*). L'occasion d'un profond élan d'exorcisme avec la conviction de tous les citoyens que rien ne se passera plus comme avant a été ratée. Des discours réciproques ont couvert tous les discours de la campagne électorale, la diabolisation réciproque en était la principale manifestation. La réconciliation n'a pas eu lieu, le deuil du passé encore moins.

4. Propos de Jean-Baptiste Kayabo, ancien secrétaire privé de Louis Rwagasore, rapportés par le ministre hutu Zacharie Ntiriyica.

— 1993 : un coup d'État insensé. Le coup d'État du 21 octobre 1993 a renversé les espoirs de tous ceux qui comptaient réinventer l'équilibre social et politique au Burundi. La réconciliation que proposait le FRODEBU (Front pour la démocratie au Burundi) a été rejetée. Le deuil du passé a été inclus dans le discours du FRODEBU dont la victoire a été synonyme de rupture avec les discours colonial, monarchique et républicain. Les conjurés du 21 octobre 1993 ont coupé court à ce processus.

— 1998-2002 : la parade à Arusha. La communauté internationale a donné aux Burundais une nouvelle chance de se réconcilier entre eux, mais les élites burundaises ont montré qu'elles n'ont pas évolué :

« À Arusha j'ai cru que le débat qui avait été escamoté durant le processus de démocratisation allait avoir lieu. Que les Burundais allaient se regarder droit dans les yeux, se dire la vérité, toute la vérité et concevoir définitivement les solutions concertées pour sortir des tragédies à répétition. Le débat sur les institutions a glissé vers un simple marchandage de partage des postes. On est allé jusqu'à oublier que la guerre se poursuivait pendant que les uns et les autres contemplaient le butin ramassé à Arusha »⁵.

La parade à Arusha a rassemblé autant de gens de mauvaise foi que de novices en politique. Les plus malins ont, dès le départ, bloqué le processus, en exigeant qu'aucune responsabilité ne soit endossée, sous prétexte que la médiation n'avait pas de compétence en matière de justice. Sans responsabilité, il n'y a pas de faute. Les fossoyeurs de la démocratie ont emporté le trophée. Et, pour imposer davantage leur volonté, ils ont enlevé, à la dernière minute, le projet d'accord consensuel, l'ont amendé à leur guise durant la nuit et l'ont fait passer comme dernière volonté de tous. Il n'est donc pas étonnant que la guerre ait continué alors qu'un prétendu accord de paix a été signé.

« Après avoir exigé et réalisé la fin du système d'apartheid de loi de minorité en Afrique du Sud, l'Union africaine et la communauté internationale doivent exiger la fin de loi de minorité au Burundi et au Rwanda. La grande instabilité de la région des Grands Lacs depuis 1990 vient du problème de loi de minorité dans ces deux pays.

[...] Jusqu'à ce que la loi de la majorité s'applique au Burundi et au Rwanda, il n'y aura aucune paix dans ces deux pays et il y aura des dangers graves pour la région des Grands Lacs toute entière »⁶.

Le deuil du passé en dépend.

CELAT, Université Laval.

5. Jean-Marie SINDAYIGAYA interviewé par Antoine Kaburahe, in burundi.net, 1^{er} mars 2002.

6. Herman COHEN, interview accordée à Congopolis, http://www.burundi-sites.com/agnews_201022.htm, 29 octobre 2002.